

# Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **50 (1942)**

Heft 6

PDF erstellt am: **28.04.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

*Séance du 15 novembre 1941 à Lausanne,  
Palais de Rumine, Salle Tissot*

M. Louis Junod, président, ouvre la séance à 15 heures en saluant la belle assistance — il y a bien 120 personnes — et commence par la chronique des événements récents.

Notre société a délégué son président au centenaire de la Société suisse d'histoire, à Berne. Le secrétaire l'a représentée à la réunion de la Société jurassienne d'émulation, à Bâle, et le président à celle de la Société suisse de numismatique, à Lausanne. — Il vient de se fonder en notre ville un Cercle numismatique ; les amateurs et collectionneurs de monnaies et de médailles y seront les bienvenus ; qu'ils s'adressent à M. C. Martin, conservateur du Cabinet des médailles. — La livraison septembre-octobre de la *Revue Historique Vaudoise* est consacrée à la numismatique. Elle contient entre autres des études de deux de nos membres : l'une sur le Trésor monétaire de Vidy, par M. C. Martin, l'autre sur les monnaies vaudoises de 1804 à 1846, par M. Charles Lavanchy. Dix planches hors-texte parent ce numéro, qui fait honneur à notre revue. Divers appuis financiers ont permis d'en éditer un tirage à part, sur papier de luxe. Notre société y a contribué par un subside de 150 francs, prélevé sur le fonds des illustrations de la *Revue Historique Vaudoise*. Le président rappelle aux âmes généreuses l'existence de ce fonds précieux.

Cinq candidats sont admis dans les formes requises ; ce sont :

MM. Roth & Sauter, imprimeurs à l'enseigne du Verseau, à Lausanne, membres à vie ;

Olivier Dessemontet, pasteur à Chesalles sur Moudon ;

Georges-André Chevalley, lic. litt., à Lausanne ;

Charles Lavanchy, gérant du Lausanne-Ouchy, à Lausanne ;

Charles Michaud, chef de service C.F.F., à Lausanne.

On passe ensuite aux communications.

M. l'abbé E. DUPRAZ : *Paracelse (1493-1541) ; ses relations avec la Suisse, ses prophéties.*

On a commémoré l'année dernière, en Suisse, le quatrième centenaire de la mort de ce grand médecin. Souabe d'origine, il naquit à Einsiedeln, où il passa son enfance. Il fut médecin officiel de la ville de Bâle et professeur à l'Université de cette ville ; on le retrouve plus tard à Saint-Gall et à Appenzell ; aussi peut-on le considérer comme Suisse. Ses méthodes nouvelles, son emploi de l'allemand au lieu du latin, sa vigueur à dénoncer les erreurs et les malhonnêtetés de certains médecins, son caractère indépendant et irritable, le contraignirent à quitter Bâle. Il fut dès lors médecin itinérant et fit des voyages à travers l'Europe. Tombé dans la misère, épuisé de travail, il mourut à Salzbourg.

Paracelse a beaucoup écrit. On lui doit, outre des ouvrages de médecine et de théologie, de nombreuses prédictions astrologiques. Elles paraissaient dans des almanachs qui rapportaient gros à son éditeur. On doute qu'il crût lui-même à ses prophéties. — Ses œuvres ont été éditées à Bâle et à Genève, et de nombreuses études lui ont été consacrées en Suisse. Les jugements sur lui vont de l'admiration au mépris. Il fut du moins l'ami des pauvres. « Le fondement dernier et le plus solide de la médecine, a-t-il dit, est la charité. »

M. Jean-Charles BIAUDET : *Au temps du meunier Sans-Souci. Le cabaretier Valet et le bailli Jenner* (avec projections).

La scène se passe tantôt à Lausanne, dans le quartier de la Cité, tantôt à Berne, de 1776 à 1779. Personnages principaux : Niklaus-Beat-Ludwig von Jenner, ancien officier au Piémont et en Hollande, bailli de Lausanne ; Pierre-François Valet, d'une famille bourgeoise de Lausanne depuis 1581, vigneron, cabaretier et propriétaire d'une maison à la Cité-Derrière. En tant que bourgeois, Valet peut vendre « à pot et à pinte » tout le vin qu'il a le droit de faire entrer dans la ville. Il convoite un jardinet sis près la Porte Saint-Maire, jouxtant les greniers de L.L. E.E., et, à côté, deux galeries couvertes. En 1776 il amodie le jardin ; les clients affluent. La même année il est nommé membre du Conseil des Deux-Cents. Il achète le jardin et reconstruit les galeries branlantes. Mais sa nouvelle propriété est mouvante du fief de L.L. E.E. Le bailli lui ordonne d'arrêter les travaux : il y a danger d'incendie pour les greniers du château ; de plus, les buveurs causent du tumulte et du scandale.

Les choses s'enveniment. Chacune des parties se pourvoit d'un avocat qui rédige un mémoire avec plan, titre et pièces annexes. L'affaire est portée successivement devant le Noble Conseil et le Deux-Cents de Lausanne, devant la Haute Chambre Economique à Berne, enfin devant l'Avoyer et le Sénat. LL. EE. mettent fin au litige en 1779 par la sentence suivante : « On ne peut empêcher Valet de vendre librement son vin à pot et à pinte, tant qu'il observera les ordonnances souveraines et les règlements de police de la ville de Lausanne. »

M. Henri Perrochon présente, pour terminer, les *Comptes d'un philosophe enfant, Frédéric Frossard (1817-1818)*. Cette communication paraîtra dans la *Revue historique vaudoise*.

Après cette agréable promenade à travers les siècles, la séance est levée à 17 heures.

H. M.